

# BROMONT-LAMOTHE

## SÉANCE DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BROMONT-LAMOTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M Jean-Luc FRUCHART, Maire

**Date de la convocation : 18 juillet 2025**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Camille ALLAIX, Carole BESSON, Luc BOUDOL, Stéphanie CHAZOTTE, Éric COHADON, Claudine GIRAUDON Jean-Christophe JEANNOT, Jean-Jacques LABONNE, Anthony LEROY, Constance MOUTARDE, Valérie PELLISSIER, Véronique ROUDAIRE,

Absents excusés : Bruno MANARANCHE, Frédérique SOUCHE (pouvoir à Éric COHADON)

Secrétaire de séance : Constance MOUTARDE

### **2025-44 : Choix de l'entreprise pour le remplacement des luminaires intérieurs de l'école Robert BRESSON.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le projet de rénovation énergétique des luminaires intérieurs au sein de l'école Robert BRESSON.

Pour cela, une consultation a été réalisée et trois entreprises ont répondu. Suite à cette dernière, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juillet dernier et a retenu l'entreprise NONY, pour un coût de 22 308 € HT (soit 26 769,60 € TTC).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte le choix de la commission
- Autorise M le Maire à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

---

### **2025-45 : Choix de l'entreprise pour la confection d'une plateforme pour le futur terrain multisports**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de construction d'un terrain multisports (City Park).

Afin de débuter les travaux, une consultation a été réalisée pour la confection d'une plateforme et trois entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juillet dernier et a retenu l'entreprise COLAS, pour un coût de 23 102 € HT (soit 27 722.40 € TTC).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte le choix de la commission
  - Autorise M le Maire à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 

#### **2025-46 : Prêt auprès du Crédit Agricole pour l'achat de matériel (épaveuse – tondeuse)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de faire un emprunt de 66 000 € pour l'achat d'une épaveuse et d'une tondeuse.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole :

- Taux : 2,99 % (taux fixe échéance constante)
- Durée : 84 mois
- Echéance trimestrielle : 2 621,18 € (1<sup>ere</sup> échéance Décembre 2025)
- Frais de dossier : 100 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition
  - Autorise M le Maire à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 

#### **2025-47 : Achat d'une tondeuse**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la tondeuse est à remplacer et présente ainsi le devis de l'entreprise LAURENT :

- Tondeuse frontale ramassage GRILLO FD 13.09 4WD : 26 000 € HT

N° série 744019

Kit MULCHING

- Reprise de l'ancienne tondeuse ISEKI : 3 000 €

Net à payer : 27 600 € TTC (23 000 € HT, TVA 4 600 €)

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition
- Autorise M le Maire à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.